



DISTRICT OF COLUMBIA
PUBLIC SCHOOLS



Manuel des parents DCPS

Nous sommes DCPS et nous pouvons y arriver !



Un engagement capital

Notre objectif : S'assurer que toutes les écoles dans le système d'écoles publiques du District de Columbia (DCPS) fournissent une éducation de première classe qui prépare tous nos élèves à réussir à l'université, dans leur carrière professionnelle et dans leur vie, et ce, indépendamment du milieu ou des circonstances.

Les cinq objectifs du plan stratégique de cinq ans :

1. Améliorer les taux de réussite

Au moins 70 % de nos élèves seront compétents en lecture et en maths. Nous doublerons le nombre d'élèves en avance dans le district.

2. Investir dans les établissements scolaires en difficulté

Les 40 établissements scolaires avec les résultats les plus faibles augmenteront leurs taux de compétence de 40 %.

3. Augmenter le taux de diplômés

Au moins 75 % des élèves en Troisième (neuvième année) seront diplômés du lycée dans les quatre ans.

4. Augmenter la satisfaction

90 % des élèves diront qu'ils aiment leur école.

5. Augmenter le nombre d'inscrits

Le DCPS augmentera le nombre d'inscrits dans les années à venir.

Le manuel des parents DCPS comprend des informations concernant les politiques, règles et pratiques que les parents et les familles trouveront utiles pour naviguer dans le système scolaire. Ce manuel n'est pas exhaustif, il n'a pas vocation à comprendre l'ensemble des politiques et pratiques du DCPS et peut être sujet à la modification. Les informations du présent manuel sont à jour pour l'année scolaire 2012-2013.

Ce document a été créé par le Bureau de la famille et de la participation publique du DCPS (OFPE), en partenariat avec le Service communautaire multiculturel (MCS), une organisation à but non lucratif établie à Washington, D.C, qui encourage, promeut et facilite la participation civique au sens large et inclusif.

Table des matières

Message de la chancelière	4
Des partenariats familles-écoles solides pour la réussite des élèves	5
S'inscrire dans le DCPS	9
■ Votre école de carte scolaire	■ Effectuer un choix d'inscription réfléchi
■ Loterie en maternelle	■ Loterie hors carte scolaire
■ Inscription en ligne pour le lycée	■ Dates clés d'inscription
À quoi s'attendre au DCPS	13
■ Présence	■ Code vestimentaire
■ Emploi du temps scolaire	■ Programmes avant et après l'école
■ Activités physiques	■ Service de cantine
■ Santé et bien-être	■ Transports
■ Harcèlement	■ Politiques disciplinaires
■ Urgences, retards ou fermetures	■ Politique des visites à l'école
Services académiques	22
■ Standards fondamentaux de l'État	■ Évaluations
■ Passage en classe supérieure et redoublement	■ Éducation de la petite enfance
■ Dossier individuel de remise de diplôme	■ Double inscription
■ Placement avancé	■ Baccalauréat international
■ Éducation technique et professionnelle	■ Conditions d'obtention du diplôme
■ Dispense de ré-autorisation de la Loi sur l'éducation primaire et de second cycle ("No Child Left Behind")	
Programmes de soutien à l'élève	31
■ Services d'éducation spécialisée	■ École d'été
■ Lycées alternatifs	■ Éducation bilingue/Anglais deuxième langue
■ Soutien de l'élève LGBT et en questionnement	■ Élèves parents, élèves enceintes
■ Jeunes SDF	
Foire aux questions	36
Annuaire Administration centrale	41
Acronymes courants	43

L'équipe de réponse critique du DCPS – le CRT – répond rapidement, de manière sûre et efficace aux demandes urgentes des parties prenantes du DCPS, au nom du chancelier et des autres responsables DCPS. Ces personnes peuvent être contactées au (202) 478 5738 ou en se rendant sur dcps.dc.gov. Si vous avez des questions à la lecture de ce manuel des parents DCPS, veuillez contacter directement le CRT.

Message de la chancelière



Kaya Henderson
Chancelière
Écoles publiques du
District de Columbia

Chers parents, chères familles,

Nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec vous durant cette année scolaire afin d'assurer que tous les élèves du DCPS puissent atteindre leur plein potentiel.

Nous avons fait cinq grandes promesses dans notre plan stratégique de cinq ans, **Un engagement capital**.

Un engagement capital est une feuille de route destinée à bâtir un district scolaire de haute qualité, dynamique, qui fournit à tous les élèves du DCPS une éducation de première classe. Le plan identifie les cinq objectifs clés de notre succès :

1. Améliorer les taux de réussite ;
2. Investir dans les établissements scolaires en difficulté ;
3. Augmenter le taux des diplômés ;
4. Améliorer la satisfaction ; et
5. Augmenter le nombre d'inscrits.

Nous avons hâte de travailler sur ces objectifs avec vous. Ensemble, nous préparerons nos élèves à réussir à l'école, à l'université, dans leur vie professionnelle et personnelle. Si vous souhaitez en apprendre davantage sur Un engagement capital, veuillez regarder un film court sur <http://dcps.dc.gov/2017>.

Ce Manuel des parents DCPS est destiné à être utilisé comme un outil pour vous faciliter la navigation au sein du DCPS. Ce manuel fournit des informations sur les sujets suivants :

- Soutenir l'apprentissage de vos enfants ;
- S'inscrire dans le DCPS ;
- Qu'attendre du DCPS ; et
- Comprendre l'offre académique, les programmes de soutien et bien davantage !

Nous espérons que ces informations vous seront utiles.

Nous vous informons également que le DCPS a récemment créé une trousse à outils pour parents leaders. Si vous souhaitez devenir leader dans votre établissement scolaire, veuillez vous rendre sur notre site web dcps.dc.gov ou demander un exemplaire à votre chef d'établissement.

Pour toute assistance supplémentaire, veuillez contacter le Bureau de la famille et de la participation publique au 202 719 6613 ou à ofpe.info@dc.gov.

Kaya Henderson



Chancelière

Des partenariats familles-écoles solides pour la réussite des élèves



Des partenariats familles-écoles solides pour la réussite des élèves

DCPS est conscient que les parents sont les premiers et les plus importants enseignants. Les élèves sont plus susceptibles d'atteindre leur potentiel maximum si les parents sont investis dans leur apprentissage. D'où l'importance d'établir des partenariats solides et une bonne communication entre l'école et la maison.

Le DCPS est également conscient que les familles peuvent contribuer de manière significative à l'amélioration des écoles. Un engagement de haute qualité de la part de la famille amène à :

- Une réussite accrue de l'élève ;
- Une amélioration de la persévérance et du comportement vis-à-vis de l'apprentissage ;
- De meilleures aptitudes sociales de la part de l'élève et moins de problèmes de comportement ;
- Une réduction des abandons scolaires ; et
- Des meilleurs taux de diplômés.

Les écoles bénéficient également de l'investissement des familles. Qu'il s'agisse de meilleurs résultats en lecture ou d'une sécurité accrue à l'école, les familles investies aident les établissements scolaires à emprunter et à rester sur une voie positive d'amélioration, afin que tous les élèves puissent réussir.

Le DCPS met à disposition des familles qui en ont besoin une ligne téléphonique gratuite en langues étrangères étrangères, avec des services d'interprétariat, afin d'aider les familles lors de l'inscription, des rencontres parents-professeurs et à d'autres moments lorsqu'elles ont besoin d'aide dans leur langue natale. Pour accéder à la ligne des langues, veuillez contacter votre établissement scolaire local ou appeler le Bureau de l'éducation bilingue si vous avez besoin d'aide. Des cartes « Je parle » (*"I Speak"*) dans plusieurs langues peuvent également être téléchargées depuis <http://ohr.dc.gov/ispeakcards>.

Afin d'obtenir un interprète sur place, le personnel de l'école doit faire une demande auprès du Bureau de l'éducation bilingue un formulaire de demande d'interprète au moins trois jours à l'avance. Les parents ayant besoin de services de traduction ou d'interprétariat doivent immédiatement contacter l'établissement scolaire.

Soyez engagé dans l'éducation de votre enfant

Les familles disposent de nombreuses opportunités afin d'apporter un soutien l'éducation de leur enfant, de la maternelle au lycée. Voici dix choses simples, mais importantes, et qui contribuent à un succès académique, que les familles peuvent mettre en application à la maison et en partenariat avec l'école :

1. Assurez-vous que vos enfants savent que vous croyez en eux et que vous avez de grandes attentes concernant leur réussite. Par exemple, demandez-leur ce qu'ils veulent faire quand ils sont grands, s'ils ont réussi leurs examens ou s'ils ont terminé leurs devoirs.
2. Rappelez à vos enfants qu'en travaillant dur, tout est possible.
3. Montrez à vos enfants que vous leur prêtez attention ; demandez-leur ce qu'ils ont appris, accompagnez-les lors des sorties scolaires, soyez présents lors d'évènements sportifs ou quand ils participent à un spectacle.
4. Assurez-vous que vos enfants soient à l'école tous les jours, qu'ils arrivent à l'heure et bien reposés.

5. Mettez l'accent sur l'importance de la lecture. Lisez à vos enfants, allez à la bibliothèque et discutez de leurs lectures avec eux.
6. Assurez-vous que vos enfants disposent d'un endroit calme et bien éclairé pour faire leurs devoirs.
7. Aidez-les à organiser leur emploi du temps. Trouvez un équilibre entre le travail scolaire et la famille, les loisirs, le sport et les autres activités extrascolaires.
8. Surveillez et limitez l'accès de vos enfants aux écrans (télévision, internet).
9. Soyez le défenseur de vos enfants. Informez aux enseignants les objectifs que vous avez pour vos enfants, et stipulez que vous souhaitez être un partenaire dans l'éducation de vos enfants.
10. Assistez aux rencontres parents-professeurs et communiquez régulièrement avec les enseignants de vos enfants. Posez des questions sur les compétences que vos enfants vont devoir acquérir cette année, comment ils se comportent en classe et comment vous pouvez apporter votre aide. Partagez les informations et renforcez le partenariat famille-école.

CONSEIL POUR LES PARENTS :

Peu importe leur âge ! Les enfants ont besoin de votre investissement. Les enfants en maternelle se réjouiront de lire un livre sur vos genoux et de vous avoir en classe. Les enfants au primaire se réjouiront de partager leur travail scolaire avec vous et seront ravis de votre présence lors d'une assemblée ou d'un spectacle. Les élèves au collège et au lycée n'ont peut-être pas autant besoin de vous à l'école ni même pour leurs devoirs s'ils ont déjà pris de bonnes habitudes de travail. Mais ils auront besoin de votre aide pour s'assurer qu'ils sont sur la bonne voie pour obtenir leur diplôme. Ils voudront aussi passer du temps avec vous à discuter de leur avenir.

Impliquez-vous dans l'école de votre enfant

Vous impliquer dans l'école de votre enfant est une manière de lui montrer que vous êtes engagé et que l'école fait partie de votre vie. Vous rencontrerez d'autres parents et établirez un réseau susceptible de vous aider à naviguer les eaux parfois délicates du métier de parent, particulièrement au cours des années collège ou de lycée. Enfin, votre présence sera un rappel pour l'école de vos attentes élevées et vous établirez un partenariat actif avec les enseignants afin de soutenir des résultats importants pour tous les élèves.

Voici quelques suggestions :

1. Assistez aux programmes de l'école afin de faire connaissance avec d'autres familles. Quel que soit l'âge des enfants, les parents ont besoin de se serrer les coudes.
2. Mettre en place un programme de parent mentor, afin d'accueillir les nouvelles familles et de les aider à naviguer le système.
3. Rejoignez un groupe de parents (association de parents d'élèves, PTO) ou mettre en place un groupe si l'école n'en a pas. Concentrez l'énergie du groupe de parents sur des activités et événements qui amélioreront la réussite des élèves.
4. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire des possibilités de bénévolat dans la salle de classe.
5. Devenez membre de l'équipe de conseil de l'école locale (*Local School Advisory Team—LSAT*) pour conseiller le chef d'établissement sur des questions qui mettent en avant des attentes et niveaux de réussite élevées pour tous les élèves.

6. Passez en revue le Rapport scolaire du directeur de l'éducation du Bureau de l'État de D.C (*D.C. Office of the State Superintendent–OSSE*), disponible sur www.nclb.osse.dc.gov et discutez-en avec votre chef d'établissement et d'autres parents.
7. Assistez à une réunion du Bureau de l'éducation de D.C. Contacter le (202) 741 0884 afin de savoir les dates auxquelles ont lieu ces réunions.
8. Participez à la Journée annuelle d'embellissement du DCPS afin d'aider à embellir votre école. Cette initiative peut être adoptée tout au long de l'année ; vous pouvez toujours aider à maintenir les locaux propres et accueillants.

S'inscrire dans le DCPS



Rediscover
DC Public Schools

DC Public Schools

- ★ Newly, modernized and environmentally friendly schools with the latest education technology
- ★ New innovative programs including Blended Learning, School-Wide Enrichment & Extended Day
- ★ New LIFT program to support and retain our best educators

Enroll now at dcps.dc.gov/enroll



S'inscrire dans le DCPS

Le processus d'inscription est important à la fois pour les nouvelles familles et celles qui se réinscrivent, pour les élèves et les établissements scolaires. Les familles doivent réinscrire les élèves tous les ans. Cette section fournit une présentation générale du processus d'inscription et les dates clés à garder en tête.

- Votre école de carte scolaire
- Loterie en maternelle
- Inscription en ligne pour le lycée
- Effectuer un choix d'inscription réfléchi
- Loterie hors carte scolaire
- Dates clés d'inscription

Votre école de carte scolaire

Tous les élèves ont une école assignée dans le DCPS en fonction de l'adresse de votre domicile. Chaque adresse se situe au sein d'une limite géographique scolaire (école primaire, collège, campus éducatif et lycée). Tout étudiant qui réside au sein de cette limite géographique a le droit à cette école dès la grande section. Pour déterminer votre école de carte scolaire, veuillez consulter : <http://dcps.dc.gov/enroll>.

Pour fréquenter votre école de carte scolaire dès la grande section, vous n'avez pas besoin de vous inscrire à la loterie. Pour renouveler tous les ans votre inscription dans l'école de votre limite géographique scolaire, veuillez soumettre vos formulaires d'inscription au plus tard le dernier jour de l'année scolaire en cours.

Les élèves DCPS existants et en année de transition (Troisième/9e année et Seconde/10e année, généralement) ont aussi le droit d'aller à « l'école destinataire », c'est-à-dire l'école qui suit normalement. Pour trouver votre école destinataire, veuillez vous rendre sur le profil de votre école actuelle sur le site web du DCPS : <http://profiles.dcps.dc.gov/>

Les formulaires d'inscription pour l'année à venir doivent être soumis à l'école où ira votre enfant. Tous les élèves – nouveaux et anciens – doivent soumettre tous les ans les formulaires d'inscription. Les formulaires doivent être soumis au plus tard le dernier jour de l'année scolaire en cours.

Une liste des documents nécessaires pour l'inscription est disponible sur le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/enroll> et dans les écoles.

Effectuer un choix d'inscription réfléchi

Certaines familles souhaitent que leurs enfants aillent dans une école de la carte scolaire ou une école destinataire. D'autres considèrent d'autres options. Il existe plusieurs moyens de se renseigner sur les options des écoles. Prenez en compte :

- **Profils d'école** : Les profils d'école sont conçus afin d'aider les familles à comprendre les diverses options académiques et les ressources disponibles dans chaque établissement scolaire. Chaque profil contient une présentation de l'école qui comprend le programme académique, les activités sportives et extra-scolaires, ainsi qu'une carte de résultats mesurant la performance de l'école, les progrès académiques, la sécurité et l'engagement des familles. Les profils d'école sont disponibles sur <http://profiles.dcps.dc.gov/>

- **Journées portes ouvertes** : Les Journées portes ouvertes fournissent aux familles l'occasion de visiter l'école et d'interagir avec son personnel. Certaines écoles proposent des visites de l'école et des séances questions-réponses. Contactez l'école pour des informations supplémentaires ou consultez le site web.
- **Manifestations ayant lieu dans les écoles** : Les écoles accueillent également des événements communautaires pour les familles qui prospectent ou font déjà partie de l'école. Ces événements peuvent prendre la forme de concerts ou de festivals, ou de cérémonies de promotion. Assister à ces événements permet d'en apprendre davantage sur la culture de l'école et donne l'occasion aux parents qui prospectent de rencontrer des familles déjà dans l'école. Contactez directement l'école si vous cherchez des renseignements sur les événements à venir.

Loterie de maternelle

Le DCPS dispose de places pour les enfants de 3 et 4 ans. Ces élèves n'ont pas légalement l'obligation d'être inscrits en maternelle, mais le DCPS accorde une grande importance à l'éducation des tout-petits. Nous nous attachons à mettre à disposition des places en maternelle pour le plus grand nombre d'enfants possibles, de manière juste et équitable. Toutes les familles qui souhaitent avoir une place doivent s'inscrire à la loterie sur : <http://dcps.dc.gov/OOB>. L'inscription à la loterie s'effectue uniquement en ligne.

Loterie hors carte scolaire

La Loterie hors carte scolaire est un service de choix d'école fourni par le DCPS. Il donne aux familles la possibilité de déposer des candidatures pour des places disponibles dans un établissement scolaire différent de l'école de la carte scolaire de leur enfant. La demande de loterie hors carte scolaire s'effectue uniquement en ligne et doit être remplie sur : <http://dcps.dc.gov/OOB>.

Veillez noter : Les élèves inscrits dans un établissement scolaire hors carte scolaire doivent soumettre une demande annuelle d'inscription. Ils n'ont pas besoin de s'inscrire à nouveau à la loterie pour rester dans leur école actuelle et/ou école destinataire actuelle.

Inscription en ligne pour le lycée

L'inscription en ligne pour le lycée (High School Online Application—HSOA) permet aux élèves entrant en Troisième/9e année et en Seconde/10e année de demander n'importe quel lycée spécialisé du DCPS. La HSOA n'est pas actuellement requise pour inscription dans les lycées au sein de la carte scolaire. Les écoles spécialisées DCPS (exigeant une HSOA) sont les suivantes :

- Banneker Academic High School ;
- Columbia Heights Education Campus ;
- Duke Ellington School of the Arts ;
- McKinley Technology High School ;
- Phelps Architecture, Construction, and Engineering High School ; et
- School Without Walls Senior High School.

L'inscription en lycée s'effectue uniquement en ligne et doit être remplie sur <http://dcps.dc.gov/HSapp>.

Dates clés d'inscription

Tout au long de l'année scolaire, les familles doivent garder à l'esprit plusieurs dates importantes en lien avec les inscriptions. Veuillez vous rendre sur le site web du DCPS à <http://dcps.dc.gov/enroll> ou contacter votre établissement scolaire afin de confirmer les dates spécifiques et ne pas manquer un délai d'inscription.

- Début des inscriptions en ligne pour le lycée – Mi-novembre
- Début des inscriptions à la loterie de maternelle et hors carte scolaire – Dernier lundi de janvier
- Fin des inscriptions à la loterie de maternelle et hors carte scolaire – Dernier lundi de février
- Formulaires d'inscription pour l'année scolaire à venir disponibles – Première semaine d'avril
- Formulaires d'inscription pour les élèves tirés au sort à la loterie ou inscrits en ligne au lycée – Fin avril

Veillez noter : Il vous faudra apporter la preuve de votre résidence tous les ans.

À quoi s'attendre au DCPS



À quoi s'attendre au DCPS

- Présence
- Emploi du temps scolaire
- Activités physiques
- Santé et bien-être
- Harcèlement
- Urgences, retards ou fermetures
- Code vestimentaire
- Programmes avant et après l'école
- Service de cantine
- Transports
- Politiques disciplinaires
- Politique des visites à l'école

Présence

La législation de D.C exige une présence académique régulière des enfants de 5 à 18 ans. Si elle n'est pas rendue obligatoire par la loi, la présence régulière des enfants en maternelle s'avère tout aussi importante. L'assiduité à l'école et être à l'heure au quotidien s'avèrent être extrêmement importants et ont un grand impact sur l'apprentissage tout au long du parcours scolaire jusqu'à la fin du lycée. Même au fur et à mesure que les enfants grandissent et deviennent plus indépendants, les familles jouent un rôle clé dans le maintien prioritaire d'une assiduité régulière.

Certaines absences sont inévitables. Mais les enfants qui manquent trop l'école – avec ou sans excuse – sont susceptibles de prendre du retard. Les élèves sont bien moins susceptibles de réussir s'ils sont absents de manière chronique.

Si votre enfant a obtenu une place dans la loterie hors carte scolaire et s'il a 10 absences non excusées ou 20 retards non excusés, on pourrait lui demander de réintégrer l'école de son quartier à la fin de l'année scolaire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les enfants chroniquement absents en grande section et au CP/1ère année sont susceptibles de ne pas être au niveau en lecture à la fin du CE2 / 3e année.
- À la Sixième/6e année, une absence chronique est un signal d'alerte que l'élève risque de quitter l'école.
- À la Troisième/9e année, une présence assidue peut prédire les taux de diplômés encore mieux que les résultats aux tests passés en Quatrième/8e année.

Les absences excusées sont les absences d'élèves en âge d'aller à l'école avec une bonne raison validée par les parents.

Quelques exemples d'absences excusées, notamment, mais pas exclusivement :

- Maladie de l'élève (note du médecin exigée si l'élève est absent plus de cinq jours ;
- Décès dans la famille immédiate de l'élève ;
- Observation d'une fête religieuse ;
- Fermeture temporaire de l'école en raison de conditions météorologiques, de conditions de sécurité insuffisante ou autres urgences ;
- Obligation d'un élève de se rendre à un tribunal comme plaignant, accusé, témoin ou juré ;
- Raisons médicales comme rendez-vous médical (note du médecin requise) ; et
- Échec de la part de D.C de fournir un moyen de transport dans la mesure de sa responsabilité juridique.

Lors du retour à l'école de votre enfant suite à une absence, vous devez soumettre une note à l'accueil ou au personnel de service assigné. La note doit stipuler le nom de l'élève, la ou les dates de son absence, son motif et la signature du parent/gardien. Une note du médecin est obligatoire après le cinquième jour d'absence consécutif en raison de maladie. Les absences sans note ou jugées non valables seront tamponnées « non excusées ».

Si les absences sont dues à des problèmes de santé chronique, comme l'asthme, les familles doivent contacter l'infirmière de l'école afin de mettre en place un plan de santé approprié.

Si vous avez d'autres questions concernant la présence, veuillez vous rendre sur le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/attendance>.

Code vestimentaire

Le DCPS laisse aux chefs d'établissements scolaires l'entière discrétion de mettre en place des politiques d'uniformes obligatoires. Si les chefs d'établissements n'optent pas pour le port de l'uniforme, votre enfant doit cependant maintenir un haut standard de propreté, un aspect soigné, et porter des tenues appropriées comme le veut le code vestimentaire de l'école. Les élèves ne respectant pas soit le code vestimentaire de l'école soit la politique de port d'uniforme sont sujets à des actions disciplinaires progressives.

Pour savoir si votre école exige le port de l'uniforme, contactez-la. Pour des informations supplémentaires sur les droits des élèves et leurs responsabilités en lien avec le code vestimentaire, contactez l'école ou consultez <http://dcps.dc.gov>.

Emploi du temps scolaire

L'emploi du temps varie en fonction de la classe ou du niveau académique.

- En maternelle jusqu'à la fin du CM2/5e année, votre enfant restera en principe toute la journée avec le même enseignant, dans la même salle de classe. En grandissant, les élèves effectueront vraisemblablement une transition avec un autre enseignant pour les options (par exemple, l'éducation physique) et les renforcements (par exemple, la lecture).
- De la Sixième/6e année à la terminale, votre enfant changera d'enseignant à la cloche en fonction des matières. Les cours durent généralement entre 45 et 80 minutes et durent soit 9, 18 ou 36 semaines. Les élèves ont de quatre à sept cours par jour, en fonction de l'emploi du temps de l'école.

Pour des informations supplémentaires sur l'emploi du temps de l'école, contactez l'école.

Programmes avant et après l'école

Votre enfant peut participer à des programmes avant et après l'école qui fournissent souvent une combinaison d'activités d'enrichissement, académiques et de bien-être. Les recherches sont claires : participer à des programmes de haute qualité après l'école aide à améliorer le taux de présence, la réussite scolaire, les taux de diplômés et l'attitude vis-à-vis de l'apprentissage du savoir. Les élèves qui participent trois heures par jour à des programmes après l'école acquièrent l'équivalent de près de quatre mois d'enseignement traditionnel.

Les programmes avant l'école sont organisés par les écoles individuelles. Veuillez consulter directement votre établissement scolaire ou <http://dcps.dc.gov/beforecare> pour des détails supplémentaires.

Le Bureau du DCPS des programmes organisés en dehors de la période scolaire, fournit, en collaboration avec des organisations communautaires et des enseignants et assistants du DCPS, une palette de programmes d'activités après l'école. Ces programmes fonctionnent en principe de 15h30 à 18h00, du lundi au vendredi, à l'exception des demi-journées, des vacances et des jours fériés. Les horaires peuvent cependant varier d'une école à l'autre et tous les établissements scolaires ne proposent pas ces programmes. Les transports ne sont pas assurés pour les élèves qui participent à ces programmes, y compris les élèves avec handicaps qui utilisent normalement les transports scolaires pour se rendre à l'école.

Pour obtenir plus de détails, contactez votre école ou consultez <http://dcps.dc.gov/afterschool>.

Activités physiques

Les activités physiques représentent une partie importante de la scolarité. C'est pourquoi les élèves depuis le CM1 /4e année jusqu'à la terminale sont en mesure de participer à un ensemble d'activités sportives interscolaires et de clubs sportifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Une activité physique permet de :

- Promouvoir la santé et le développement ;
- Acquérir des capacités de leadership, sociales et de loisirs ;
- Développer des qualités de citoyenneté et d'esprit sportif ; et
- Soutenir la capacité de l'élève à s'épanouir dans un environnement éducatif solide.

Votre enfant sera en mesure de faire du football, du base-ball, du softball, du basket, du cheerleading, du football américain, du rugby, de la crosse, du volley, du squash, de la lutte, de l'aviron et d'autres sports, en fonction de son niveau et de l'établissement scolaire. Certains programmes sportifs font partie de clubs de sport. Les clubs de sport diffèrent des activités sportives interscolaires et n'offrent pas les mêmes avantages d'un point de vue couverture médicale ou assurances. Les clubs de sport ne peuvent pas participer aux championnats de ligue. Contactez votre établissement scolaire afin de déterminer si le programme d'activités physiques de votre enfant est un club de sport.

Avant de participer à un programme d'activités sportives, vous devez remplir les formulaires suivants :

- Formulaire de consentement de participation aux activités physiques et sportives
- Formulaire d'examen médical
- Fiche médicale d'urgence signée

Votre enfant doit avoir une moyenne d'au moins 2.0 pour être en mesure de participer aux activités physiques et sportives. Les bulletins de notes ne peuvent pas être utilisés pour déterminer l'admissibilité.

Le service des activités physiques et sportives est chargé de vérifier l'admissibilité et d'organiser le calendrier des événements. Un service de transport est mis à disposition uniquement pour les matchs de ligue. Pour de plus amples informations, consultez : <http://dcps.dc.gov/sports>.

Service de cantine

Une bonne nutrition est essentielle au succès académique. Un petit déjeuner, un déjeuner et un dîner nutritifs (dans la plupart des établissements scolaires) sont disponibles dans les cafétérias des écoles. Le menu change tous les jours. Il comprend une palette de plats chauds et froids.

- Le petit déjeuner est gratuit pour tous les élèves dans toutes les écoles.
- Le déjeuner est gratuit sans avoir à remplir un Formulaire de demande de repas gratuit ou à prix réduit (FARM) dans plus de 80 établissements scolaires. Le formulaire FARM est requis dans d'autres établissements scolaires pour bénéficier de repas gratuits.
- Le dîner après l'école est gratuit pour tous les élèves dans plus de 90 établissements scolaires.

Si votre enfant présente des allergies alimentaires, vous devez remplir un formulaire d'aménagement alimentaire (disponible sur <http://dcps.dc.gov/food>) et le faire signer par un médecin. Les repas servis au sein du DCPS sont tous sans arachides. Les parents sont cependant encouragés à remplir le formulaire d'aménagement alimentaire auprès de l'infirmière.

Pour en savoir plus sur le service de cantine, voir les menus de votre établissement scolaire ou vous renseigner sur les procédures pour remplir une demande de repas gratuit ou à prix réduit, consultez directement votre établissement scolaire ou le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/food>.

Santé et bien-être

Nos écoles représentent des endroits vitaux où le personnel, les familles et la communauté peuvent se rassembler afin de maintenir nos élèves en bonne santé, d'une part, et d'autre part, où nos élèves peuvent apprendre à faire les bons choix pour eux et pour les autres.

Critères de santé et formulaires

Les examens de santé sont exigés tous les ans. Une série de formulaires, comme indiqué ci-dessous, doivent être remis à l'école pour l'inscription. Toute mise à jour des documents effectuée tout au long de l'année scolaire doit être communiquée à l'infirmière.

- Certificat de santé universel (exigé tous les ans, il documente un examen médical et les vaccinations. Si vous avez des questions concernant les vaccinations obligatoires requises par le District of Columbia, veuillez en référer à votre pédiatre. Vous pouvez également contacter la Division des vaccinations du Département de la Santé de D.C au (202) 576 9325.
- Évaluation de santé dentaire (exigée pour les enfants de maternelle (Pre-K3, Pre-K4, K) et ceux en classes de CP/ 1ère année, CE2/3e année, CM2/5e année,, Cinquième/7e année, Troisième/9e année et Première/11e année).
- Formulaire d'autorisation de traitement et pour administrer des médicaments (si nécessaire)
- Plan d'action contre l'asthme (si nécessaire)
- Plan d'action d'anaphylaxie (si nécessaire)

Si vous décidez de ne pas autoriser le vaccin contre le papillomavirus (HPV) pour votre enfant (garçon ou fille) entre les classes de Sixième /6e année et de Seconde/10e année, ou d'exempter votre enfant du vaccin HPV, veuillez remettre un formulaire de refus de vaccin contre le HPV, disponible sur le site web du DCPS.

Si vous avez besoin de remplir une exemption pour d'autres vaccins, veuillez contacter l'infirmière de l'école. Les liens de tous les formulaires de santé sont disponibles sur <http://dcps.dc.gov/health>.

Médicaments

Les familles sont encouragées autant que possible à administrer les médicaments à la maison. Si des médicaments doivent être administrés pendant la journée scolaire, veuillez faire remplir par votre médecin les formulaires appropriés listés ci-dessous et les remettre à l'infirmière de l'école.

Programme de l'infirmière de l'école

L'infirmière de l'école est en mesure de promouvoir un environnement scolaire sain et d'assurer la sécurité physique et émotionnelle de la communauté scolaire. Si l'école est ouverte l'été, une infirmière est également disponible sur place pendant cette période.

Soutien en matière de santé mentale

Toutes les écoles disposent d'une équipe de soutien en matière de santé mentale afin de soutenir le bien-être émotionnel des élèves. Cette équipe comprend des travailleurs sociaux scolaires, des psychologues et/ou conseillers, en mesure d'apporter leur aide dans de multiples domaines, y compris, mais sans s'y limiter, la culture et l'environnement scolaires, l'utilisation de substances interdites et la confiance en soi. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter l'équipe de soutien en matière de santé mentale de votre établissement scolaire.

Services de santé sexuelle

Le DCPS et le département de la Santé de D.C (DOH) offrent un programme de dépistage gratuit de maladies sexuellement transmissibles (MST) à tous les lycéens du DCPS. Ces dépistages sont volontaires et confidentiels. Le DOH fournit à tous les lycées des tests de dépistage de chlamydia et de gonorrhée, accompagnés d'une éducation sexuelle élémentaire une fois par an. Le DOH assurera le suivi du traitement et du conseil à tous les élèves avec des tests positifs pour le chlamydia et la gonorrhée. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le DOH a essayé un programme pilote de test VIH dans un lycée et entend développer le programme dans les années à venir. Votre enfant n'a pas l'obligation de participer à ces dépistages ou programmes éducatifs offerts par le DOH. Les parents se verront remettre un formulaire de retrait de ces programmes une semaine avant la date du dépistage.

Le DCPS a également adopté le programme de distribution de préservatifs Wrap MC du DOH dans tous les lycées. Dans ce programme, du personnel scolaire qualifié fournit des préservatifs et des conseils optionnels aux élèves, dans le cadre d'un programme éducatif complet sur la santé à destination des élèves. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, le DCPS a mené, en partenariat avec le DOH, son premier Student Wrap MCs afin de promouvoir l'éducation par les pairs et la mise à disposition de préservatifs. Les préservatifs sont également disponibles auprès de l'infirmière de l'école.

Soins médicaux gratuits

Il est important que les élèves aient un médecin traitant régulier. Le programme de D.C « Familles en bonne santé » fournit une assurance santé gratuite aux familles qui résident à D.C, n'ont pas d'assurance santé et remplissent les conditions d'éligibilité du programme de revenus. Pour obtenir de plus amples informations sur les procédures de demande auprès de « Familles en bonne santé » de D.C, appelez le 1 (888) 557 1116 ou consultez <http://dhcf.dc.gov/service/dc-healthy-families>. De plus, si vous êtes couverts par Medicaid mais avez besoin de trouver un dentiste ou de prendre un rendez-vous, vous pouvez appeler le 1 (866) 758 6807 or vous rendre sur le site web Insure Kids Now : http://www.insurekidsnow.gov/state/dc/district_oral.html

Pour des copies de formulaires médicaux et des informations supplémentaires concernant la moindre question ou préoccupation en lien avec la santé, veuillez vous adresser à l'infirmière de l'école ou vous rendre sur <http://dcps.dc.gov>.

Politique de bien-être local

Le DCPS a modifié sa Politique de bien-être local (LWP) en août 2012, en collaboration avec des experts en nutrition et en activité physique locaux et nationaux, du personnel éducatif et des parents. Les remarques des élèves ont également été intégrées dans la nouvelle politique. La LWP articule les objectifs du DCPS dans sa mise en œuvre de programmes de nutrition et d'activités physiques : promouvoir une éducation à la santé et des comportements sains, promouvoir des options d'alimentation saine pour les élèves, accroître l'activité physique des élèves avant, pendant et après les cours, mesurer l'impact de la LWP et impliquer l'avis de la communauté pour améliorer les programmes. La nouvelle LWP comprend une liste de vérification pour les écoles afin de les aider à mettre en œuvre la LWP dans leur communauté scolaire et d'assurer la conformité aux lois locales et fédérales en lien avec les LWP.

Transports

Contrairement à certains districts scolaires, le DCPS ne fournit pas de bus jaunes de transport pour les élèves. Cependant, le département des Transports (DDOT) fournit une aide au travers du programme School Transit Subsidy. Ce programme propose des tarifs réduits aux élèves du DCPS qui utilisent le Metrobus, le Metrorail ou le DC Circulator pour se rendre à l'école. Les élèves concernés dans tous les collèges et lycées du DCPS auront besoin d'une carte DC One pour accéder aux laissez-passer de transit subventionnés.

Avec la carte DC One, les élèves n'auront à se rendre au bureau des ventes Metro qu'une fois par an, à condition que leur passe ne soit pas périmé. Ils pourront alors renouveler leur passe mensuel à n'importe quelle station de Metro. Les élèves pourront également s'inscrire en ligne et recevoir des remboursements partiels pour les laissez-passer perdus ou volés.

Les élèves au collège ou au lycée devraient automatiquement recevoir leur carte DC One dans leur établissement scolaire. Si votre enfant n'a pas reçu une carte DC One, contactez l'école. Consultez www.dconecard.dc.gov ou appelez le (202) 671 2273 pour des informations supplémentaires concernant l'obtention de la carte DC One.

Le Bureau d'État du recteur de l'éducation (OSSE), fournit, via sa Division des transports, un service de bus jaunes pour les élèves éligibles avec des besoins spéciaux. Si votre enfant est éligible pour des services de transport, tels que mandatés par leur Programme d'éducation individuel (IEP), veuillez contacter le Centre d'appel des parents OSSE au (202) 576 5000 ou envoyer un texte vocal au 771 pour obtenir des informations concernant les services de transports.

Harcèlement

Le DCPS s'engage à ce que chaque établissement scolaire soit un espace sûr et accueillant pour votre enfant. Les familles jouent un rôle critique dans ces efforts.

- L'une des mesures les plus proactives que les familles puissent prendre pour protéger leurs enfants contre le harcèlement consiste à leur parler tôt et de manière ouverte de la question et d'expliquer ce que signifie de harceler ou d'être harcelé. Cette approche permet non seulement de maintenir une communication ouverte entre vous et votre enfant, mais renforce également l'importance de parler de problèmes à l'école.
- Si vous soupçonnez que votre enfant est victime de harcèlement à l'école, n'ayez pas peur de lui poser la question. Faites bien attention de dire à votre enfant que vous êtes là pour l'aider et que vous croyez ce qu'il dit.

- Si vous pensez que votre enfant harcèle les autres, il est important de discuter du comportement et de dire clairement que le harcèlement n'est pas pris à la légère. En même temps, vous pourriez peut-être travailler avec votre enfant afin de lui faire comprendre les raisons cachées derrière le harcèlement.
- Si vous êtes témoin de cyber harcèlement (utilisation d'internet et de technologies connexes à des fins de harcèlement) qui comprend des menaces de violence, de la pornographie avec des enfants ou des matériaux sexuellement explicites, ainsi que de stalking ou de crimes de haine, vous devez envisager de signaler l'incident aux forces de l'ordre. Le cyber harcèlement peut également causer des perturbations en classe et mener à du harcèlement en personne.

L'école est censée être un environnement sûr et accueillant pour votre enfant. Si vous soupçonnez que votre enfant n'est pas en sécurité ou se fait harceler à l'école, contactez l'enseignant de votre enfant et le chef d'établissement.

CONSEIL POUR LES PARENTS :

Aider vos enfants à se montrer responsables avec la technologie portera ses fruits et les gardera en sécurité. Voici une liste de choses que vous pouvez faire :

1. *Veillez à avoir des mots de passe pour tous les comptes en ligne*
2. *Surveillez les temps d'écran (télévision, internet, FaceBook/Twitter)*
3. *Gardez les appareils électroniques dans les zones communes de la maison, afin de pouvoir surveiller leur utilisation*
4. *Éteignez les appareils électroniques la nuit et mettez-les dans un espace sûr*
5. *Montrez l'exemple en faisant montre d'une utilisation responsable de la technologie*

Politiques disciplinaires

Notre objectif consiste à aider votre enfant à interagir dans un environnement d'apprentissage et au sein de la communauté scolaire d'une manière productive, responsable et positive. Toutes les politiques disciplinaires du DCPS sont sujettes aux Réglementations municipales de D.C. (DCMR) sur les Droits et responsabilités de l'élève et la Discipline des élèves. Ces politiques sont écrites afin de s'aligner sur le système différencié de réponses disciplinaires. Pour accéder à ces documents, veuillez consulter :

<http://dcps.dc.gov/chapter25>

Urgences, retards ou fermetures

Le plan de réponse d'urgence de l'école et le guide de gestion <http://bit.ly/EMGuide> prépare les établissements scolaires à répondre aux urgences, notamment les urgences météorologiques, les catastrophes naturelles et les menaces impliquant des armes. Le guide a été élaboré en partenariat avec le DCPS, le Département de la police métropolitaine, l'Agence pour la Sécurité intérieure et la Gestion des urgences, et d'autres agences.

En cas de temps peu clément, prévu ou effectif, le DCPS travaille à garder les élèves et le personnel en sécurité. L'objectif consiste à maintenir si possible les écoles ouvertes afin d'assurer que les élèves aient accès à tout ce dont ils ont besoin, notamment une instruction académique, des repas nutritifs et des programmes d'activités extra scolaires sains. La décision de retarder l'ouverture ou de fermer les écoles est prise après évaluation attentive de l'état des routes, des trottoirs et de la disponibilité des repas. Vous pourrez toujours déterminer si votre enfant doit aller à l'école ce jour-là ou partir plus tôt.

Il existe plusieurs possibilités pour rester informé des urgences des écoles, de leur fermeture ou de leur retard :

1. Écouter les informations locales à la télévision ou à la radio
2. Se rendre sur la page d'accueil du DCPS (<http://dcps.dc.gov>)
3. S'inscrire pour recevoir des alertes par email (<http://dcps.dc.gov/alerts>)
4. Suivre le DCPS sur Twitter (<http://twitter.com/dcpublicschools>)
5. Suivre le DCPS sur Facebook (<http://www.facebook.com/dcpublicschools>)
6. S'inscrire pour recevoir des textos en textant NEWS à 91990

En cas d'urgence pendant une journée d'école, gardez à l'esprit que le personnel est formé à l'évacuation de l'école et qu'il vous mettra en contact avec votre enfant dès que les conditions de sécurité le permettront.

CONSEIL AUX PARENTS :

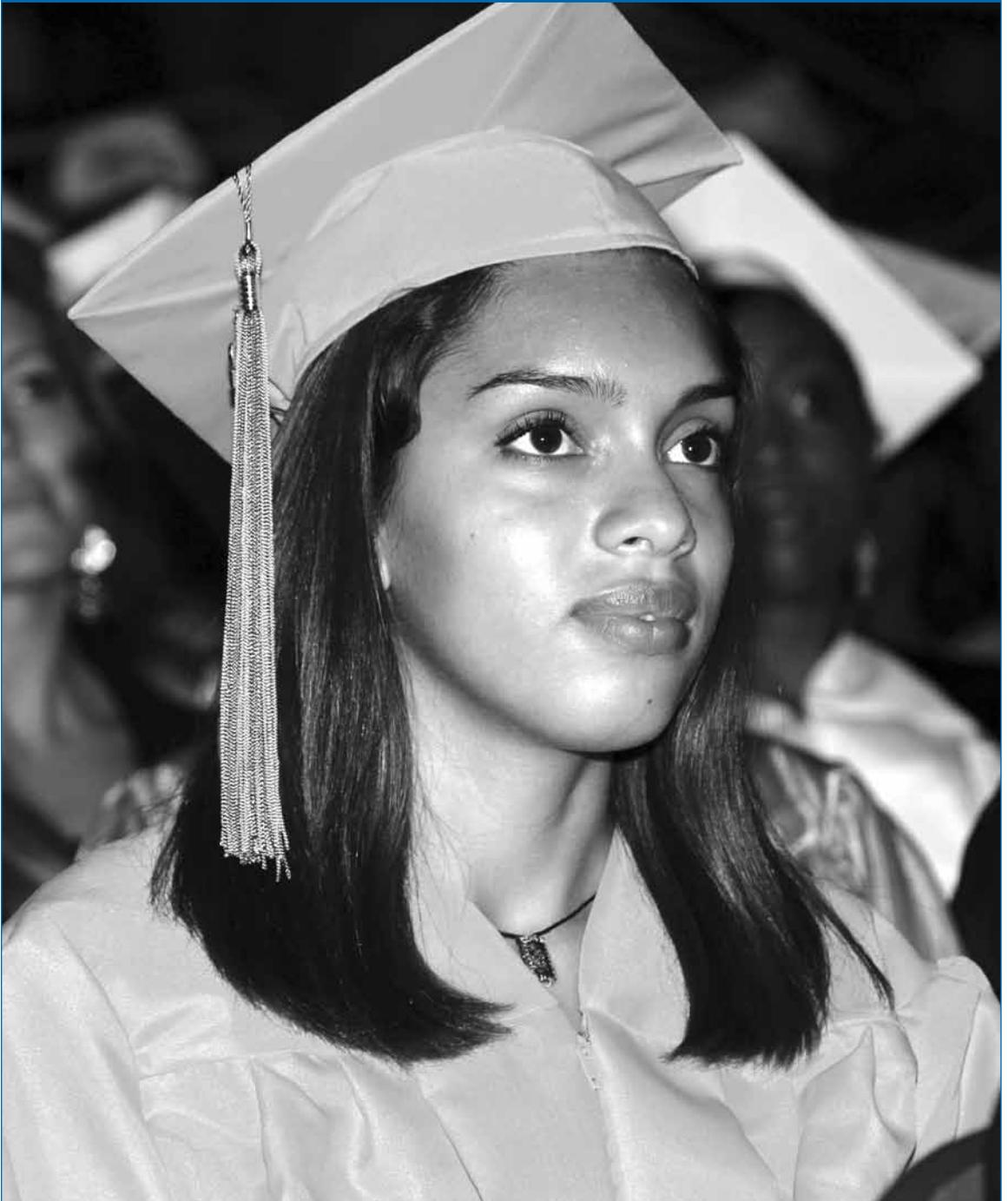
Veillez à ce que l'école possède bien vos informations ACTUALISÉES ! Elles peuvent comprendre :

- Numéros de téléphone du parent/gardien du domicile, du téléphone portable et du travail
- Adresse email
- Adresse actuelle
- Un contact d'urgence avec coordonnées postales et téléphoniques
- Informations d'assurance santé

Politique des visites à l'école

Les écoles sont des institutions publiques. Elles doivent être ouvertes aux visites des parents ou à d'autres parties intéressées dans la mesure où elles ne perturbent pas le processus d'éducation, les opérations de l'école et ne compromettent pas la sécurité des élèves ou du personnel. En conséquence, les installations du DCPS continueront à être ouvertes au public aussi longtemps que les visiteurs ne perturbent pas l'instruction, le fonctionnement ou les ou activités de l'école, ni ne menacent la sécurité des élèves et du personnel.

Services académiques



Services académiques

Le DCPS comprend que l'apprentissage commence dès la naissance et continue tout au long de la vie. Le DCPS offre, grâce à un plan académique rigoureux, un ensemble de choix de programmes et d'options scolaires qui facilite et nourrit ce processus d'apprentissage.

Dès la petite enfance en passant par des programmes d'apprentissage spécialisés au primaire, au collège et au lycée, votre enfant est en mesure de choisir, avec votre soutien et votre aide, des programmes d'apprentissage qui l'intéressent. Certains mettront l'accent sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les maths. D'autres s'intéresseront davantage à l'art ou aux cultures du monde. Tous les programmes sont conçus pour fournir à vos enfants les connaissances fondamentales dont ils auront besoin pour réussir à des niveaux supérieurs.

- Standards fondamentaux de l'État
- Passage en classe supérieure et redoublement
- Dossier individuel de remise de diplôme
- Placement avancé
- Éducation technique et professionnelle
- Dispense de ré-autorisation de la Loi sur l'éducation primaire et de second cycle ("No Child Left Behind")
- Évaluations
- Éducation de la petite enfance
- Double inscription
- Baccalauréat international
- Conditions d'obtention du diplôme

Standards fondamentaux de l'état

Le DCPS a rejoint la majorité des États qui ont adopté un ensemble de standards présentant ce que les élèves devraient être capables de savoir et d'effectuer, de la Grande section à la terminale. De l'anglais/linguistique aux mathématiques, les Standards fondamentaux de l'État vous aident à comprendre ce que votre enfant doit apprendre chaque année afin de réussir à l'université et dans sa vie professionnelle et personnelle.

Les Standards fondamentaux utiliseront des évaluations conçues pour mesurer l'apprentissage de l'élève et ses progrès en vue de la maîtrise des standards. L'objectif consiste à avoir des tests, meilleurs et plus ciblés, qui aideront les élèves et les enseignants.

Le DCPS effectuera une transition progressive vers les Standards fondamentaux, avec une mise en œuvre complète prévue pour l'année scolaire 2014-2015. Pour en apprendre davantage, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/academicplan>.

Évaluations

Au DCPS, nous mesurons notre succès avec la réussite de nos élèves. Nous croyons que tous les élèves peuvent réussir aux plus niveaux, et c'est notre tâche que d'y parvenir. Notre objectif est d'assurer que les compétences de votre enfant se situent au niveau ou au-delà du niveau requis pour finalement obtenir son diplôme de lycée, prêt à entrer à l'université et à embrasser une carrière professionnelle.

Le DCPS mesure la réussite de l'élève de diverses manières, notamment par la maîtrise de standards éducatifs, le taux de diplômés, le taux de diplômés dans les délais et les indicateurs de compétence d'entrée à l'université. Nous évaluons également la performance de l'élève et sa réussite en observant son niveau d'engagement et sa participation en classe, et en examinant son travail scolaire et ses portfolios.

L'un des moyens que nous utilisons pour mesurer et répondre au progrès de l'élève consiste à suivre sa performance lors d'évaluations intérimaires. L'Évaluation intérimaire du DCPS (PIA) et les évaluations du Réseau de la réussite (ANet) sont des outils que les établissements scolaires utilisent pour évaluer les progrès des élèves tout au long de l'année. Après chaque évaluation intérimaire, donnée et notée, les enseignants utilisent ces données pour évaluer puis modifier le type d'instruction dont les élèves ont besoin.

Un autre moyen que nous utilisons pour mesurer et répondre aux progrès de l'élève consiste en des évaluations sommatives annuelles, plus particulièrement le Système d'évaluation globale du District de Columbia (DC CAS).

Afin de soutenir davantage le succès des élèves, nous encourageons les familles à passer en revue les résultats des évaluations des élèves. Pour obtenir de plus amples informations concernant les évaluations, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/assessments>.

CONSEIL AUX PARENTS :

Voici quelques conseils pour vous aider à faciliter les tests de votre enfant :

- 1. Assurez-vous que votre enfant est bien reposé et qu'il prenne un bon petit déjeuner les jours de test.*
- 2. Assurez-vous que votre enfant est à jour dans ses devoirs et projets. Si cela vous préoccupe, parlez avec le ou les enseignant(s) et votre enfant au sujet d'aide supplémentaire.*
- 3. Aidez votre enfant à réviser pour le test. Travaillez avec l'enseignant de votre enfant pour obtenir les listes de vocabulaire et d'orthographe, des feuilles de maths et les guides d'études utilisant la méthode unité.*
- 4. Passez en revue les résultats des tests avec votre enfant. Célébrez les progrès. Parlez des réponses incorrectes afin d'aider votre enfant à comprendre et à apprendre de ses erreurs.*
- 5. Parlez avec votre enfant, surtout sur le fait « d'évoluer ». Personne n'est obligé d'être parfait dès le départ. C'est le progrès qu'on fait avec le temps, pour avoir bien travaillé, qui est important.*

Passage en classe supérieure et redoublement

Grâce à un partenariat étroit entre la maison et l'école et une présence régulière en cours, la plupart des élèves recevront le soutien académique dont ils ont besoin pour réussir d'année en année. Les décisions concernant le passage en classe supérieure dépendent de plusieurs facteurs :

Du CP/1^{ère} année au CM2/5^e année, le passage en classe supérieure de votre enfant dépend de ce qui suit :

- Votre enfant a la moyenne dans les tests de matières fondamentales (Lecture, mathématiques, sciences et sciences sociales) ;
- Votre enfant a atteint les objectifs du plan d'intervention d'apprentissage (si nécessaire) ; et
- Votre enfant s'est conformé à la politique d'assiduité du DCPS.

De la Sixième/6^e année à la Quatrième/8^e année, le passage en classe supérieure dépend de ce qui suit :

- Votre enfant a suivi et terminé trois cours dans chacune des matières fondamentales (anglais/linguistique, mathématiques, sciences et sciences sociales) ;
- Votre enfant a atteint les objectifs du plan d'intervention d'apprentissage (si nécessaire) ; et
- Votre enfant s'est conformé à la politique d'assiduité du DCPS.

Les élèves peuvent redoubler une fois entre le CE2/3^e année, le CM2/5^e année ou la Quatrième/8^e année, seulement si toutes les autres interventions ont échoué et que l'élève n'a pas accompli de progrès académiques significatifs pendant l'année scolaire. Les chefs d'établissement possèdent l'autorité finale pour toutes les décisions concernant les passages en classe supérieure ou les redoublements.

De la Troisième/9e année à la terminale, le passage en classe supérieure est fonction du nombre de crédits acquis par les élèves dans chaque classe :

- Pour un passage en Seconde/10e année, les élèves de Troisième/9e année doivent réussir l'Anglais I, l'Algèbre I et avoir au moins 6 crédits.
- Pour un passage en Première/11e année, les élèves de Seconde/10e année doivent réussir l'Anglais II, et avoir au moins 12 crédits.
- Pour un passage en terminale, les élèves de Première/11e année doivent réussir l'Anglais III, et avoir au moins 18 crédits.

Pour obtenir leur diplôme, les élèves doivent obtenir au moins 24 crédits, tels que décrits un peu plus loin dans ce chapitre dans la section des conditions d'obtention de diplôme. Ils doivent également pouvoir prouver qu'ils ont effectué un minimum de 100 heures de service communautaire, et achevé un minimum de deux cours de préparation de niveau universitaire ou professionnel.

Pour obtenir des informations supplémentaires sur le passage en classe supérieure et le redoublement, veuillez contacter votre conseiller d'éducation de votre école.

Éducation de la petite enfance

Le DCPS offre des programmes complets pour les enfants de 3 ans (petite section maternelle / Pre-K3) et 4 ans (moyenne section maternelle / Pre-K4) qui proposent des activités enrichissantes et des expériences d'apprentissage afin de les préparer à réussir en grande section maternelle et au-delà.

Les enfants participent à un programme de journées entières, dans des classes à effectifs réduits, et participent à des leçons quotidiennes conçues pour développer des compétences en langue, en lecture, en maths, en sciences et autres matières. Les enfants sont régulièrement engagés dans des activités appuyant le développement moteur, affectif et social. Les enfants bénéficient également de cours spécialisés (« Cours spécialisés ») en musique et en art.

Les familles peuvent choisir parmi différentes options de programmes : Tools of the Mind (Outils du cerveau), Montessori, programmes inspirés par Reggio Emilio et programmes bilingues. Le Bureau de l'éducation de la petite enfance a également un partenariat avec Early Stages (Étapes précoces), un programme qui propose une intervention précoce chez les enfants avec ou à risque de retards développementaux. Le DCPS offre un placement aux élèves avec des besoins spéciaux, dont l'inclusion, des classes indépendantes hors catégorie, et des classes pour les enfants atteints d'autisme.

Les classes de maternelle de la petite/Pre-K3 et la moyenne/Pre-K4 section, ne sont pas obligatoires, mais le DCPS a augmenté considérablement le nombre de places disponibles pour ces classes. Les familles n'ont pas l'assurance d'avoir une place garantie avant la grande section. Elles doivent faire une demande d'inscription lors de la Loterie annuelle de la maternelle, décrite dans la section « S'inscrire dans le DCPS » de ce manuel.

Pour obtenir de plus amples informations à propos de l'éducation dès la petite enfance, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/ece>.

Collège et lycée

Dossier individuel de remise de diplôme

Le dossier individuel de remise de diplôme (IGP) fournit aux familles et aux élèves de collège et de lycée une feuille de travail pour l'avenir et un dossier des progrès académiques effectués. Maintenir le cap permet aux élèves de fixer des objectifs et les aide à obtenir leur diplôme de lycée en étant préparés à réussir à l'université et dans leur vie professionnelle et personnelle. L'IGP permet aux élèves d'obtenir leur diplôme avec tous les cours, les compétences et les expériences dont ils auront besoin pour prendre des décisions réfléchies concernant leur éducation future et leur carrière. Des étapes importantes par année et Guideways (le programme informatique de l'IGP) pilotent les élèves dans le programme approprié à chaque niveau scolaire. Il y a des outils qui permettent de savoir comment les élèves sont le mieux susceptibles d'apprendre, qui font le lien entre leurs qualités et des métiers potentiels, et qui entament le processus d'exploration et de planification pour les universités et les professions.

La création d'un Dossier parents permet à ces derniers de commencer à naviguer dans les choix de l'IGP également. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site web du :

<http://dcps.dc.gov/IGP>.

CONSEIL AUX PARENTS :

N'attendez pas que votre enfant soit en terminale pour réfléchir à ce qui vient après. Dès la grande section, communiquez régulièrement avec votre enfant et ses enseignants pour vous assurer que votre enfant est sur la bonne voie académiquement. Aidez votre enfant à se fixer des objectifs. Célébrez les succès et offrez-lui de l'aide dans les moments de défis. Assurez à votre enfant qu'il n'existe pas de limite et que vous êtes là pour l'aider. Profitez de ce qu'offre le DCPS, notamment le dossier individuel de remise de diplôme, le Mois de sensibilisation aux universités, et les séances individuelles d'orientation avec le conseiller d'orientation.

Double inscription

Un programme de double inscription permet à votre lycéen de s'inscrire à des cours universitaires approuvés. Les cours sont pris sur un campus d'université, les élèves obtiennent des crédits universitaires, et peuvent avoir la possibilité d'obtenir également des crédits pour le lycée. Une double inscription permet aux élèves de vivre une expérience dans un environnement universitaire, d'être exposés à la rigueur académique des cours universitaires et de mieux comprendre ce qui est requis pour réussir à l'université.

Pour des informations supplémentaires concernant une double inscription, contactez le conseiller d'éducation de l'école.

Placement avancé

Les cours de placement avancés (Advanced Placement-AP) peuvent aider votre enfant à acquérir les compétences et habitudes de travail dont il aura besoin pour réussir à l'université. Les élèves améliorent leurs compétences écrites, affûtent leur capacité de raisonnement et développent des compétences de gestion de temps, de discipline et d'habitudes de travail. Le DCPS propose des cours AP dans tous les lycées. Les élèves peuvent obtenir des crédits de niveau universitaire en passant l'examen AP et en obtenant des résultats adéquats. La participation à un cours AP montre aussi aux universités que les élèves ont cherché à suivre des cours académiques rigoureux afin de se préparer à réussir à l'université.

Pour des informations supplémentaires concernant les possibilités AP, contactez le conseiller d'éducation de l'école.

Baccalauréat international (IB)

Les cours de Baccalauréat international (IB) proposent un continuum éducatif consistant en trois programmes individuels, et couvrent les années allant de la maternelle jusqu'à un diplôme pré-universitaire. Le programme encourage une sensibilité internationale en aidant les élèves à développer d'abord une compréhension de leur propre culture et identité internationale. Tous les élèves IB apprennent une seconde langue ainsi que les compétences pour vivre et travailler avec les autres de manière internationale.

Éducation technique et professionnelle (CTE)

Les programmes d'Éducation technique et professionnelle (CTE) proposent aux élèves des occasions de mettre à profit leurs compétences et centres d'intérêts avec des métiers, d'explorer des environnements professionnels en lien avec leur choix professionnel, et d'acquérir les connaissances académiques, la formation et l'expérience dont ils auront besoin pour se lancer dans la profession de leur choix. Le programme CTE prépare les élèves du DCPS à une transition réussie entre le lycée et une éducation supérieure et des carrières professionnelles satisfaisantes. La CTE propose une éducation et une évaluation pertinentes et significatives sur les professions afin d'aider votre élève à réussir dans les études supérieures, dans sa carrière et dans la vie.

La plupart des lycées du DCPS proposent au moins une filière professionnelle. Le CTE a adopté un système de 11 filières professionnelles et 31 programmes d'étude. Pour des informations supplémentaires concernant les programmes CTE disponibles dans les établissements scolaires DCPS, consultez : <https://dcps.dc.gov>.

Conditions d'obtention du diplôme

Pour recevoir un diplôme du DCPS, votre enfant doit obtenir un minimum de 24 crédits. Le tableau suivant souligne les matières pour lesquelles les crédits sont requis.

Matière	Crédits (Unités Carnegie)
Art	0,5 crédits
Options	3,5 crédits
Anglais	4,0 crédits
Éducation physique et santé	1,5 crédits
Mathématiques (dont Algèbre I, Géométrie, Algèbre II, Maths Sup)	4,0 crédits
Musique	0,5 crédits
Sciences (dont Biologie, 2 Sciences de laboratoire et 1 autre matière en sciences)	4,0 crédits
Études sociales (dont Histoire du monde I, Histoire de D.C, Gouvernement des États-Unis, Histoire des États-Unis)	4,0 crédits
Langues étrangères	2,0 crédits
Total	24,0 crédits

Votre enfant doit également remplir les conditions suivantes :

- Au moins deux des 24 crédits doivent être obtenus avec des cours de niveau universitaire ou professionnel (Placement avancé, Baccalauréat international, Cours d'éducation technique et professionnelle ou cours de niveau universitaire) ;
- 100 heures de service communautaire ; et
- Si votre enfant est scolarisé dans un lycée spécialisé, il peut être soumis à des conditions de service communautaire ou académique supplémentaires.

Pour des informations supplémentaires concernant les conditions d'obtention de diplôme, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/graduation>.



CONSEIL AUX PARENTS :

Veillez à ce votre enfant est sur la bonne voie pour l'obtention de diplôme :

- 1. Rencontrez avec votre enfant le conseiller d'éducation de votre école au début de l'année de Troisième /9e année. Discutez des objectifs, des cours et activités extrascolaires qui doivent être suivis.*
- 2. Prévoyez des réunions régulières de avec le conseiller d'éducation de l'école, afin de maintenir une communication suivie et de bénéficier de suffisamment de temps pour prévoir une stratégie et planifier le succès de votre enfant.*
- 3. Surveillez les progrès de votre enfant. Les devoirs sont-ils faits et rendus dans les délais ? Faut-il une aide ou un soutien supplémentaire dans les matières fondamentales ? Faut-il un soutien affectif ou des conseils supplémentaires ?*
- 4. Si votre enfant échoue dans une matière, prenez bien soin de discuter des options avec votre enfant et le conseiller d'éducation, notamment des cours de rattrapage du soir, des cours de rattrapage de crédits et des possibilités de cours d'été, afin de se remettre à niveau.*
- 5. Créez, au sein de l' IGP (www.dcps.bridges.com) un Dossier parent afin d'avoir accès à encore plus d'informations sur votre enfant. Cela vous permettra de le soutenir au mieux.*
- 6. Parlez avec votre enfant d'objectifs à long terme. Quels sont les cours qui intéressent le plus votre enfant ? Quelles universités votre enfant devrait-il considérer ? Quelles sont les conditions d'entrée pour être admis dans les universités ? Où votre enfant pourrait-il effectuer un stage afin d'en apprendre plus sur un de ses centres d'intérêts ?*

CONSEIL AUX PARENTS : AIDE AUX DEVOIRS

Les devoirs permettent à votre enfant de mettre en pratique ce qu'il apprend à l'école. En passant du temps sur des devoirs et des exercices concrets, il est plus à même de réussir académiquement.

De manière générale, les enfants sont susceptibles de bénéficier de ce qui suit :

- Grande section au CE1/2e année : 10 à 20 minutes de devoirs chaque jour ;*
- CE2/3e année à Sixième/6e année : 30 à 60 minutes de devoirs chaque jour ; et*
- Cinquième/7e année à Terminale : plus d'une heure par jour, avec des variations au jour le jour.*

Voici quelques astuces pour aider votre enfant à faire ses devoirs :

- 1. Discutez avec l'enseignant de votre enfant des attentes au niveau des devoirs. Combien de temps consacrer aux devoirs ? Quel rôle devriez-vous jouer ?*
- 2. Mettez à disposition un endroit calme, bien éclairé et créneau horaire pour faire les devoirs régulièrement. Donner un goûter nutritif est également conseillé.*
- 3. Assurez-vous que votre enfant dispose du matériel dont il a besoin (papier, crayons et livres).*
- 4. Ayez une attitude positive vis-à-vis des devoirs.*
- 5. Vérifiez que tout va bien avec votre enfant pendant qu'il travaille en lui apportant des encouragements, pas seulement des réponses.*
- 6. Faites savoir à l'enseignant si votre enfant éprouve des difficultés avec ses devoirs.*

Dispense de ré-autorisation de la loi d'éducation sur l'éducation primaire et de second cycle (ESEA)

La Loi de 2001 sur la ré-autorisation sur l'éducation primaire et de second cycle, plus connue sous le nom de « No child left behind » (NCLB) a amené des modifications importantes au fonctionnement des écoles. LA NCLB demeure en vigueur et est gérée par le Bureau d'État du recteur de l'éducation (OSSE).

En juillet 2012, l'OSSE a demandé et reçu une dispense du département de l'Éducation afin de permettre au District de Columbia une plus grande souplesse dans sa réponse à la performance faible de la part des écoles et dans l'utilisation des fonds fédéraux, tout en continuant à proposer des services éducatifs aux élèves défavorisés ayant les plus grands besoins. Selon la dispense :

- Le système de responsabilité a déjà été modifié. La nouvelle approche tient les écoles pour responsables à la fois pour la performance de l'élève et la progression dans les évaluations standardisées.
- Votre enfant sera testé avec le système d'évaluation globale de D.C (DC CAS) jusqu'à l'année scolaire 2014-2015. Le DC CAS évalue les élèves en lecture du CE1/2e année à la Seconde/10e année, en maths du CE1/2e année à la Quatrième/8e année, puis en Seconde/10e année, en sciences/santé en CM2/5e année et Quatrième/8e année, en biologie en Seconde/10e année et en composition en CM 1/4e année, en Cinquième/7e année et en Seconde/10e année.
- Les écoles sont tenues pour responsables en fonction de la proportion de leurs élèves au niveau requis, ainsi qu'en fonction de la proportion de leurs élèves qui progressent. Les écoles sont ensuite catégorisées en fonction de ses mesures dans les cinq groupes qui suivent :
 - **Priorité** : écoles ayant besoin d'un soutien important pour adresser la faiblesse des performances ;
 - **Concentration** : écoles ayant besoin d'un soutien ciblé pour adresser de gros écarts de réussite ;
 - **En développement** : écoles aux performances modestes ayant besoin d'un soutien pour continuer la croissance ;
 - **En hausse** : écoles à hautes performances ayant besoin d'un soutien pour continuer la croissance ; et
 - **Récompense** : écoles avec les niveaux de performance et de croissance par élève les plus élevés.
- Les établissements scolaires possèdent maintenant davantage de souplesse dans leurs services pour l'ensemble des élèves— y compris ceux qui requièrent une intervention et des mesures correctives. Les établissements scolaires peuvent continuer à employer des intervenants extérieurs (Services d'éducation supplémentaires- SES) afin de fournir des cours particuliers mais ont également la possibilité d'utiliser d'autres options. Néanmoins, les écoles peuvent décider que le SES représentent la meilleure des options pour elles. L'important est qu'elles disposent désormais d'une liberté de choix.
- Les droits des parents NCLB, comme le droit des parents de savoir et les accords parents-école, restent en place.

Programmes de soutien à l'élève



Programmes de soutien à l'élève

Le DCPS s'engage à ce que chaque élève puisse atteindre son plein potentiel. Notre objectif consiste à fournir un environnement d'apprentissage sûr et empreint de respect, accessible et motivant pour tous les élèves. Pour ce faire, le DCPS s'appuie sur un assortiment de programmes de soutien.

- Éducation spécialisée
- Lycées alternatifs
- Soutien aux élèves LGBT et avec questionnement
- École d'été
- Éducation bilingue/Anglais langue seconde
- Élèves parents, élèves enceintes
- Jeunes SDF

Éducation spécialisée

Le Bureau de l'éducation spécialisée (OSE) dessert les élèves handicapés en leur fournissant une instruction de haute qualité et des services aussi proches que possible de leur domicile, de manière constante et en temps opportun, comme ils le méritent. Ces services sont conçus pour promouvoir la réussite de l'élève, son inclusion et son indépendance.

Le DCPS estime que :

- Les élèves handicapés sont mieux servis dans les écoles de leurs quartiers, plus proches de leur domicile, où ils auront davantage d'opportunités d'interagir avec leurs pairs au développement typique, lorsque possible.
- Une identification et une intervention précoces assureront que les élèves handicapés auront les outils et ressources nécessaires pour surmonter les obstacles à la réussite académique lorsqu'ils reçoivent un niveau approprié de services, au bon moment, dans un environnement approprié.
- Les élèves handicapés devraient recevoir un soutien et des services leur permettant de réussir au même titre que leurs pairs dans une salle de classe classique lorsque possible. Les données montrent que tous les élèves dans un environnement inclusif ont de meilleurs résultats sociaux et éducatifs.
- Établir des priorités dans la réussite académique favorise l'indépendance et assure que les élèves handicapés auront accès à de plus grandes opportunités dans leurs carrières post-secondaires, de manière comparable à leurs pairs au développement typique.

Si vous soupçonnez que votre enfant a des difficultés d'apprentissage, vous devriez contacter l'école pour obtenir de l'aide.

Des précautions procédurales sont exigées, en vertu de la Loi sur l'éducation des personnes avec handicaps (IDEA). Elles sont destinées à protéger les familles et les enfants qui bénéficient de services d'éducation spécialisée. Pour obtenir une copie des garanties procédurales du District de Columbia, veuillez visiter <http://bit.ly/ossesafeguards>, ou pour plus d'information veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/specialeducation>.

École d'été

Le DCPS propose plusieurs types d'apprentissages en école d'été :

- L'école d'été est offerte aux lycéens qui ont besoin de récupérer des crédits dans des matières académiques-clé comme l'anglais, les mathématiques et les sciences. En fonction du budget, des places sont ouvertes aux élèves de la Troisième/9e année à la Première/1e année, s'ils doivent également récupérer des crédits.
- Certaines écoles exigent que les Troisièmes/9e année en croissance participent à un programme académique d'été afin de les préparer au cursus du lycée.
- Un programme d'été restreint est également à disposition des élèves de la maternelle à la Quatrième/8 année.

Des informations supplémentaires concernant les options d'école d'été sont généralement disponibles chaque année à la fin du mois de mars.

Lycées alternatifs

Les lycées alternatifs sont conçus pour aider les élèves les plus faibles à achever leur éducation. Dans certains cas, ces élèves ont déjà abandonné le système scolaire à un moment ; dans d'autres cas, ils sont à risque d'abandonner et ont besoin d'un environnement autre que celui d'un lycée traditionnel.

Les écoles **STAY** proposent une combinaison de cours académiques, professionnels ou techniques. L'école **CHOICE** offre des possibilités aux élèves qui ont été mis à la porte de leur école et ont des problèmes de comportement. D'autres écoles alternatives mettent l'accent sur le soutien académique aux jeunes incarcérés. Ce ne sont là que quelques-unes des options possibles de lycée.

Pour des informations supplémentaires concernant les lycées alternatifs, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/alternativehs>.

Éducation bilingue/anglais langue seconde

Votre enfant peut répondre aux critères requis pour bénéficier des services d'Anglais deuxième langue (ESL) à son école s'il communique à la maison dans une langue autre que l'anglais et/ou si une autre langue est parlée à la maison. Afin de déterminer leur éligibilité, les élèves doivent passer un test de niveau d'anglais (IPT/WAPT) au Bureau de l'éducation bilingue (OBE). Les élèves peuvent recevoir des services d'anglais deuxième seconde à l'aide de l'approche en immersion ou hors immersion.

Un élève qui présente un relevé de notes scolaire officiel et valable, ou un bulletin de notes montrant les matières étudiées dans le pays d'origine, ainsi que les notes obtenues en Troisième/9e année et au-delà, verra son dossier scolaire évalué afin de lui attribuer des crédits pour le lycée.

Pour prendre rendez-vous pour une première évaluation en anglais ou pour une Évaluation des relevés de notes étrangers, contactez l'OBE.

Soutien de l'élève LGBT et en questionnement

Le DCPS s'emploie à rendre les établissements scolaires sûrs et inclusifs pour les élèves lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et ceux qui se posent des questions (LGBTQ), ainsi que pour le personnel et les familles. Des recherches montrent que la manière dont les écoles et les familles réagissent aux jeunes LGBTQ peut affecter leur santé physique et mentale, leur état psychique, ainsi que leurs prises de décision plus tard dans la vie.

Afin de créer une communauté inclusive, le DCPS a :

- mis au point des politiques anti discriminatoires et anti harcèlement qui adressent les questions de harcèlement et de discrimination liées à l'orientation sexuelle, réelle ou perçue, l'identité sexuelle ou l'expression de cette identité ;
- formé des personnes à l'école jouant le rôle de liaisons pour construire une communauté scolaire inclusive et accueillante, en mettant en œuvre des programmes de soutien aux élèves LGBTQ, au personnel et aux familles (groupes de soutien comme l'Alliance gay-hétéro) ; et
- augmenté la présence des modèles LGBTQ dans le cursus et d'autres ressources.

Élèves parents, élèves enceintes

Le Programme ado parent de New Heights procure aux élèves enceintes ou parents du DCPS (filles ou garçons) l'aide, le soutien et les conseils dont ils ont besoin pour gérer les responsabilités d'élever un enfant tout en obtenant leur diplôme de lycée). Le programme cherche à améliorer l'assiduité et le taux de remise de diplômes de ces élèves, les préparer pour l'université ou une carrière professionnelle, et empêcher une nouvelle grossesse adolescente.

Le programme New Heights fournit :

- une gestion de cas sur place qui propose du soutien, et de l'aide pour l'obtention de services tels que les chèques-service pour garde d'enfants, les bons d'alimentation (programme WIC), le logement, TANF, l'emploi, les formations de travail et l'entrée à l'université ;
- des ateliers éducatifs sur des thèmes qui comprennent, mais sans s'y limiter, les soins prénataux, les compétences de parent, les compétences personnelles essentielles, la gestion de budget, planification de carrière et les relations saines ;
- un programme d'incitation permettant aux participants de gagner des articles gratuits pour leurs enfants, comme des couches, des vêtements, des jouets, de l'équipement, des accessoires, etc. ; et
- si éligibles, des bons de transports et/ou une allocation quotidienne pour les participants au programme.

Pour en apprendre davantage sur les soutiens offerts aux élèves parents ou aux élèves enceintes, veuillez consulter le site web du DCPS : <http://dcps.dc.gov/health>.

Jeunes SDF

Conformément aux directives fédérales McKinney-Vento, le DCPS propose une inscription immédiate aux jeunes SDF et aux jeunes qui n'ont pas de lieu de résidence fixe ou adéquat.

Les jeunes SDF sont inscrits même s'ils ne présentent pas de formulaires classiques comme un certificat de naissance, un dossier médical ou scolaire ou une preuve de résidence. Les élèves sont la garantie le droit de rester dans l'école d'origine qu'ils fréquentaient au moment de leur perte de domicile, ou dans l'école de la carte scolaire pour leur domicile actuel temporaire.

Les élèves peuvent également s'inscrire dans une autre école si la démarche s'inscrit dans leur meilleur intérêt. Les élèves SDF sont également éligibles pour un soutien supplémentaire de leur école, y compris une aide aux transports (Metropass ou jetons), des uniformes et des fournitures scolaires.

Pour en apprendre davantage sur les soutiens offerts aux jeunes SDF, veuillez contacter le conseiller d'éducation de votre école.

Foire aux questions



Foire aux questions

Cette section du Manuel des parents du DCPS comprend une liste des questions les plus fréquemment reçues dans nos portails de communication d'engagement public (téléphone, site web, email et réunions publiques). Ces questions ne sont pas exhaustives. Si vous avez des questions supplémentaires à nous adresser concernant ce manuel, veuillez contacter l'Équipe de réponse critique (CRT) au (202) 478 5738.

- Inscriptions
- Présence
- Évaluations
- Loterie hors secteur
- Éducation spécialisée
- Programmes avant et après l'école

Inscriptions

Q: Existe-t-il une bonne ressource en ligne pour trouver des informations concernant les écoles ?

R: Consultez la page de profil de notre école : <http://profiles.dcps.dc.gov/> pour obtenir des informations supplémentaires sur toutes les écoles.

Q: Comment puis-je trouver l'école de la carte scolaire de mon enfant ?

R: Vous pouvez trouver l'école de votre carte scolaire en vous rendant sur <http://dcatlas.dcgis.dc.gov/schools/>. Inscrivez votre résidence principale dans le champ marqué « Inscrivez votre adresse pour trouver » et sélectionnez « École de carte scolaire ». Note : votre résidence principale sera vérifiée en montrant une preuve de résidence à cette adresse.

Q: Comment puis-je prouver ma résidence dans le District de Columbia afin d'inscrire mon enfant ?

R: Prouver où l'on réside, également appelé « vérification de résidence », est un élément critique du processus d'inscription. Seuls les résidents du District de Columbia sont éligibles à recevoir une éducation gratuite dans le District. En réponse à cette politique, tous les parents doivent avoir le lieu de leur résidence vérifié. En principe, cette vérification sera effectuée à l'école dans le cadre du processus d'inscription. Tous les parents doivent vérifier leur résidence avant le début de l'année scolaire.

Pour des informations supplémentaires concernant la preuve de résidence, consultez le dossier d'inscription, disponible en ligne sur : <http://dcps.dc.gov/enroll>.

Q: Quel est le processus de transfert de mon enfant dans une autre école ?

R: Les transferts en cours d'année peuvent s'avérer perturbants pour l'apprentissage de votre enfant et son développement. C'est pour quoi le DCPS n'encourage pas les familles à changer d'école une fois que l'année scolaire a commencé. Tous les efforts doivent être faits pour résoudre les conflits et les préoccupations au niveau de l'école, avant qu'un transfert soit facilité.

Contactez l'équipe de réponse critique pour déterminer si un transfert est nécessaire et pour commencer les démarches, si nécessaire et approprié.

Q: Mon enfant a plus de 18 ans et n'a pas suffisamment de crédits pour recevoir son diplôme de lycée. Quelles sont ses options ?

R: Le Bureau de placement des élèves fournit une assistance aux résidents âgés de 15 à 22 ans qui cherchent des options d'études secondaires.

La loterie hors carte scolaire

Q: Qu'est-ce que « la loterie » ?

R: La loterie peut signifier deux choses : la loterie de maternelle ou la loterie Grande section-terminale hors carte scolaire. Les familles peuvent soumettre une demande par élève pour faire partie du tirage au sort. La demande d'inscription à la loterie se fait uniquement en ligne. Il n'existe pas de formulaire de demande sur **papier**.

Q: Quelles sont les ressources mises à la disposition des familles pour comprendre la loterie et le processus d'inscription ?

R: L'Équipe de réponse critique est prête à aider les familles individuellement lorsqu'il s'agit d'expliquer le processus de la loterie. Nous voulons « personnaliser » les inscriptions, afin que les parents aient l'assurance de savoir que leur enfant sera placé dans un environnement qui leur convient.

Cette séance d'aide personnalisée comprend une aide au niveau de la navigation des ressources en ligne du DCPS, des recommandations d'administrateurs d'écoles, et la possibilité d'en apprendre davantage sur de nouveaux programmes émergents.

Q: À quel âge mon enfant est-il éligible pour la maternelle ?

R: Conformément aux réglementations municipales du District de Columbia, les familles peuvent seulement inscrire leurs enfants en Pre-K3 s'ils ont 3 ans au 30 septembre. Conformément aux réglementations municipales du District de Columbia, les familles peuvent seulement inscrire leurs enfants en Pre-K4 s'ils ont 4 ans au 30 septembre.

Q: Participer à la loterie de la maternelle, est-ce la meilleure solution pour trouver une place en maternelle pour mon enfant ?

R: À l'inverse des Grandes sections-terminales (K-12), les familles ne peuvent avoir la garantie d'une place en Pre-K3 ou 4, même dans votre école carte scolaire. La loterie des maternelles commence généralement fin janvier et se termine fin février. La demande doit être remplie en entier en ligne ; il n'existe pas de demande sur papier. Les familles peuvent choisir jusqu'à six écoles par le biais de la demande. Les résultats de la loterie sont affichés en ligne et envoyés par courrier aux familles.

Présence

Q: Quelle est la politique d'assiduité des élèves en provenance d'écoles hors carte scolaire ?

R: Une politique a été conçue pour appuyer la présence régulière et ponctuelle de tous les élèves. Les élèves hors carte scolaire (OOB) ayant plus de 10 absences non excusées ou 20 retards non excusés peuvent être amenés à réintégrer leur école de quartier à la fin de l'année scolaire. Les écoles ont reçu pour instruction de suivre les interventions de présence appropriées afin de faire respecter cette politique. Les familles doivent s'attendre à recevoir une notification par écrit ou par conférence une fois que leur enfant aura eu 5 absences non excusées ou 10 retards non excusés. Cette politique est conçue en soutien à une présence à l'école régulière et à l'heure.

Éducation spécialisée

Q: Quelles sont les options de placement pour mon enfant qui présente des handicaps ?

R: La première étape pour discuter des options de placement consiste à contacter votre établissement scolaire et demander une réunion pour demander une réunion Programme d'éducation individualisé (IEP). Si vous êtes nouveau dans DCPS, inscrivez-vous dans votre école de quartier et demandez à rencontrer un membre de l'Équipe de soutien des élèves afin de discuter des services dont votre enfant pourraient avoir besoin pour réussir à l'école. Conformément à l'IDEA (Loi sur l'éducation des personnes avec un handicap), la pratique du DCPS consiste à mettre en place un Environnement le moins restrictif possible pour tous les élèves ayant un IEP. Cependant, si vous estimez que les besoins de votre enfant ne sont pas remplis dans leur environnement actuel, vous pouvez demander une rencontre IEP avec l'Équipe de soutien des élèves afin de discuter de la possibilité d'une augmentation ou d'une modification des services et du placement.

Q: Les élèves sous Programme d'éducation individualisé (IEP) peuvent-ils participer à la loterie ?

R: Les élèves bénéficiant d'un Programme d'éducation individualisé (IEP) peuvent participer à la loterie. Pour ces élèves, un examen supplémentaire peut être effectué afin de bien vérifier que l'école destinataire est totalement en mesure de répondre aux besoins de l'IEP.

Évaluations

Q: Qu'est-ce que le DC CAS ?

R: Le système d'évaluation globale du District de Columbia (DC CAS) évalue les élèves en : 1) lecture du CE1/2e année à la Seconde/10e année ; 2) maths du CE2/3e année à la Quatrième/8e année et en Seconde/10e année ; 3) sciences et santé au CM2/5e année et en Quatrième/8e année ; 4) biologie au niveau lycée ; et 5) en composition écrite au CM1/4e année, en Cinquième/7e année et en Seconde/10e année. Le DCPS supervise l'administration du test, mais l'OSSE est responsable de la gestion globale. Pour des informations supplémentaires, veuillez consulter le site web de l'OSSE : <http://osse.dc.gov>.

Q: De quelle manière le CAS affectera-t-il mon enfant ?

R: Dans le DCPS, le DC CAS est utilisé pour suivre les progrès académiques des élèves. Il n'affecte pas le calcul des notes de votre enfant ou son passage en classe supérieure.

Q: Mon enfant a un IEP. Participera-t-il au DC CAS ?

R: Les élèves avec des IEPs passent le test DC CAS avec des aménagements déterminés par l'équipe IEP de l'école. Cependant, les élèves avec des déficiences cognitives sévères passent l'Évaluation alternative du Système d'évaluation globale du District de Columbia (DC CAS-ALT). Pour des informations supplémentaires concernant le test que votre enfant doit passer, contactez l'enseignant de votre enfant.

Programmes avant et après l'école

Q: Quelles sont les options de programme avant et après l'école pour mon enfant ?

R: De nombreux établissements scolaires proposent des options de programmes avant et/ou après l'école pour les élèves en primaire et au collège, en partenariat avec le Bureau du temps libre du DCPS, des organisations communautaires ou des programmes de l'école. Pour des informations supplémentaires concernant les options de programmes avant et après l'école, veuillez contacter directement votre établissement scolaire.

Une question sans réponse ?

Si vous avez des questions supplémentaires ou des préoccupations, veuillez contacter le Bureau de l'équipe de réponse critique au (202) 478 5738.

Annuaire Administration centrale



Annuaire des services pour les familles et les élèves

Administration centrale du DCPS		
Bureau du chancelier	(202) 442 5885	
Services académiques		
Programmes après l'école	(202) 442 5002	
Évaluations	(202) 724 7938	
Activités sportives	(202) 729 3288	
Présence	(202) 442 5450	
Éducation bilingue	(202) 671 0750	
Préparation professionnelle et universitaire	(202) 727 8648	
Communication	(202) 442 6613	
Partenariats communautaires	(202) 719 6613	
Équipe de réponse critique	(202) 478 5738	
Données et responsabilité	(202) 724 7938	
Carte One DC (DC One Card)	(202) 671 2273	
Relevé de notes numérique	(202) 719 6613	
Éducation de la petite enfance	(202) 535 1632	
Early Stages (Intervention précoce)	(202) 442 4800	
Inscriptions	(202) 478 5738	
Engagement familles et public	(202) 719 6613	
Services de cantine	(202) 442 5112	
Conditions d'obtention de diplôme	(202) 442 5885	
Inscription au lycée	(202) 478 5738	
Jeunes SDF	(202) 576 9502	
Ressources humaines	(202) 442 4090	
Baccalauréat international	(202) 442 8873	
Test de langues	(202) 671 0750	
Soutien aux élèves LGBTQ	(202) 442 5065	
Équipe de conseil d'école locale	(202) 719 6613	
Programme New Heights pour adolescents parents	(202) 645 4040	
Loterie hors carte scolaire		(202) 478 5738
Temps extrascolaire		(202) 442 5002
Presse		(202) 535 1096
Vérification de résidence		(202) 442 5215
Établissements scolaires	Consultez http://profiles.dcps.dc.gov/ pour l'annuaire complet de toutes les écoles	
Éducation spécialisée		(202) 442 4800
Placement des élèves		(202) 939 2004
École d'été		(202) 442 5002
Titre 1		(202) 442 6025
Transports (Centre d'appel des parents, Division des transports OSSE pour l'éducation spécialisée (DOT))		(202) 576 5000
Programme Éducation à domicile / en milieu hospitalier (anciennement Services de visite éducative)		(202) 939 3506
Bénévoles		(202) 719 6613

Services supplémentaires

Gouvernement de D.C. :

Bureau du recteur d'État (OSSE)	(202) 727 6436
Conseil scolaire de l'État de D.C	(202) 741 0884
Centre d'appel de la mairie	311
Conseil municipal	(202) 442 4107
Urgences	911
Soins médicaux gratuits pour les familles (D.C Healthy Families)	1 888 557 1166
Département de la Santé	(202) 442 5955
Département de la Santé mentale	(202) 442 4107
Administration des services enfants et familles (CFSA)	(202) 442 6100 (202) 671.SAFE (signaler les abus)

Le DCPS veut votre avis !

Parents, familles, élèves :

Le manuel des parents DCPS est-il utile ? Y a-t-il des informations qui manquent ou qui ne sont pas assez claires ? Avez-vous des suggestions pour de futures éditions ?

Veillez nous contacter :



Ofpe.info@dc.gov



(202) 719 6613

Acronymes courants



Acronymes courants

À mesure que vous prenez connaissance de la masse d'informations pour trouver des moyens d'aider la croissance académique de votre enfant, vous allez sans doute tomber sur de nombreux acronymes. Si vous n'êtes pas sûr de leur signification, il peut être difficile de bien comprendre ce que vous lisez ou de discuter avec un enseignant ou un chef d'établissement. Afin de vous aider à lire le manuel et naviguer le DCPS, nous avons dressé une liste d'acronymes couramment utilisés et leur signification. Cette liste n'est pas exhaustive.

Access	Évaluation de la compréhension et de la communication en anglais d'État à État
ANet	Évaluation du réseau de réussite
AYP	Progrès adéquat sur l'année
CRI	Initiative de préparation à l'université
CTE	Éducation professionnelle et technique
DC CAS	Système d'évaluation globale du District de Columbia
DCPS	Écoles publiques du District de Columbia
ELL	Élève apprenant l'anglais
ESEA	Loi sur l'éducation dans le primaire et le secondaire
ESL	Anglais deuxième langue
FARM	Repas gratuit et à prix réduit
GED	Développement éducatif général (examen ou certificat)
GPA	Moyenne
HIP	Programme d'éducation à domicile/en milieu hospitalier
HSA	Association des élèves scolarisés à domicile
IB	Baccalauréat international
IGP	Dossier individuel de remise de diplôme
LCD	Diversité linguistique et culturelle
LGBTQ	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et en questionnement
LSAT	Équipe de conseil d'école locale
NCLB	No Child Left Behind (Pas d'enfant laissé à la traîne)
NSLP	Programme national de repas dans les écoles
OCAO	Bureau du directeur académique en chef
OFPE	Bureau d'engagement famille et public
OOC	Bureau du chancelier
OSE	Bureau de l'éducation spécialisée
OSSE	Bureau du recteur d'État de l'éducation
OYE	Bureau de l'engagement des jeunes
PIA	Évaluation par intérim
PTA	Association des parents d'élèves et des enseignants
SBP	Programme de petit déjeuner scolaire
STEM	Sciences, technologie, ingénierie et maths
UHC	Certificat de santé universel

L'OFPE exprime ses remerciements particuliers au Fond scolaire du XXI^e siècle, une organisation à but non lucratif établie à Washington, œuvrant à la construction d'une volonté et d'une capacité publiques envers l'amélioration des établissements scolaires publics, pour son aide dans la finalisation de ce manuel des parents DCPS. Un remerciement tout spécial également aux parents DCPS en charge pour leur participation aux groupes de discussion, le passage en revue des documents et leur retour sur ces derniers tout au long du processus de développement.

